

Enquête sur les fermes de décembre 2015

Manitoba, Saskatchewan et Alberta

CONFIDENTIEL une fois rempli

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check

Veuillez inscrire votre adresse électronique.

Adresse électronique

C0009

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal (s'il y a lieu)

C0001

Nom opérationnel (s'il y a lieu)

C0002

Adresse (numéro et rue)

C0004

Ville

C0005

Province/territoire

C0006

Code postal

C0007

Pays

C0053

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

La présente enquête sert à recueillir des renseignements sur les grains que vous avez en entrepôt. Les données recueillies sont utilisées par Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres ministères fédéraux pour élaborer et administrer les politiques agricoles. Cette information est aussi utilisée par les ministères provinciaux pour l'analyse de la production, des prix et pour les études économiques. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Entente de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes

doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données. Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec le ministère de l'Agriculture, l'Alimentation et Développement rural du Manitoba et le Saskatchewan Ministry of Agriculture.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province en question.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête, consultez le www.statcan.gc.ca/enquete.

RÉPONDANT PRINCIPAL

C0008	Prénom et initiale(s) <input type="text"/>	C0028	Nom de famille <input type="text"/>		
C0017	Numéro de téléphone <input type="text"/>	C0016	Numéro de télécopieur <input type="text"/>	C0506	Autre numéro de téléphone <input type="text"/>
C0504	Numéro et nom de la rue <input type="text"/>				
C0507	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu) <input type="text"/>	C0512	Province <input type="text"/>	C0510	Code postal <input type="text"/>
C0018	Adresse courriel (si disponible) <input type="text"/>				

AUTRE RÉPONDANT

C0603	Prénom et initiale(s) <input type="text"/>	C0601	Nom de famille <input type="text"/>		
C0600	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.				
C0602	Numéro de téléphone <input type="text"/>	C0604	Numéro de télécopieur <input type="text"/>	C0606	Autre numéro de téléphone <input type="text"/>
C0609	Numéro et nom de la rue <input type="text"/>				
C0611	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu) <input type="text"/>	C0612	Province <input type="text"/>	C0610	Code postal <input type="text"/>

AUTRE RÉPONDANT

C0703	Prénom et initiale(s) <input type="text"/>	C0701	Nom de famille <input type="text"/>		
C0700	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.				
C0702	Numéro de téléphone <input type="text"/>	C0704	Numéro de télécopieur <input type="text"/>	C0706	Autre numéro de téléphone <input type="text"/>
C0709	Numéro et nom de la rue <input type="text"/>				
C0711	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu) <input type="text"/>	C0712	Province <input type="text"/>	C0710	Code postal <input type="text"/>

SECTION A GRAINS EN ENTREPÔT

Les questions suivantes portent sur les grains entreposés sur votre ferme le 31 décembre 2015.

Inclure :

- les grains récoltés en 2015 ou avant;
- les grains appartenant à quelqu'un d'autre entreposés sur votre ferme;
- les grains achetés comme aliments pour animaux ou comme semence.

Exclure :

- les aliments de marque achetés pour les animaux (ration alimentaire);
- les grains vous appartenant entreposés à l'extérieur de votre ferme (p. ex.: élévateur, autre ferme, bon de stockage, entreposage en copropriété).

IMPORTANT : Les cultures récoltées pour le fourrage ou l'ensilage vert ne devraient pas être comptées parmi les « grains en entrepôt ».

Unités de mesure	boisseaux (BOIS.)	tonnes métriques (TM)	tonnes impériales (TI)	kilogrammes (KG)	livres (LB)	quintaux (CWT)
Code	1	2	3	4	5	6

1. Aviez-vous des grains en entrepôt sur votre ferme le 31 décembre 2015?

806 1 Oui 3 Non

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la quantité entreposée sur votre ferme le 31 décembre 2015.

Culture	Quantité en entrepôt	Unité de mesure <i>Voir tableau ci-dessus</i>
a. Avoine	508 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
b. Blé de printemps des prairies (inclure les variétés demi-naines mais exclure le blé tendre blanc de printemps)	533 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
c. Blé d'hiver	508 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
d. Blé dur	504 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
e. Blé dur roux de printemps	552 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
f. Blé extra-fort de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	544 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
g. Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	507 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
h. Blé de printemps, autre (variétés non licenciées, incluant le blé Grandin)	587 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
i. Canola	515 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
j. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	513 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
k. Graines de l'alpiste des Canaries	534 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
l. Graines de moutarde	524 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
m. Graines de tournesol (inclure le sunola et les autres variétés naines)	530 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
n. Haricots secs de couleur, total	536 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>
o. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	529 <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> ou autre <input type="text"/>

2. Suite : Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la quantité entreposée sur votre ferme le 31 décembre 2015.

Culture	Quantité en entrepôt	Unité de mesure <i>Voir tableau à la page 3</i>
p. Lentilles	531 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
q. Lin	514 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
r. Linola (solin)	538 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
s. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	516 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
t. Orge	509 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
u. Pois chiches	574 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
v. Pois secs de grande culture	523 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
w. Seigle (d'automne et de printemps)	582 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>
x. Soya	528 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>

SECTION B CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES GRAINS SUR LA FERME

1. En date du 31 décembre 2015, quelle est la capacité totale des installations permanentes d'entreposage de grains sur votre ferme?

Quantité	Unité de mesure <i>Voir tableau à la page 3</i>
5000 <input type="text"/>	<input type="text"/> ou autre <input type="text"/>

2. En date du 31 décembre 2015, quel est le pourcentage total de grains entreposés à l'aide de méthodes temporaires sur votre ferme (p. ex. sacs à ensilage, sous une bâche, etc)?

5002 %

COMMENTAIRES

Merci de votre coopération